



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 04 novembre, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Coq Hardi à la mairie à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation et affichage : 27/10/2021

Étaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Marie-Christine SOLAIRE, Francis LAFON, , Nicole MARTIN, Stéphane DEFRAINE, Monique VINCENT, Jean-Marc LAMI, Liliane BAILLOUX, Muriel DAVEZAN, Jérôme ZAROS

Étaient absents – Ont donné procuration :

- Eric BIROT à Alain BOIZARD
- Aurore CARARON à Nicole MARTIN

Était absent excusé :

- Nicolas GRASSET

Absente :

- Florianne DUVIGNAC

:

Madame Marie-Christine SOLAIRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

D.2021.11.42 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Remarque de M. Francis LAFON, délibération D 2021.09.38 manque la mention « à l'unanimité des présents »

D.2021.11.43 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

M. le Maire indique qu'il convier de modifier le budget annexe des Locaux Commerciaux et d'ouvrir des crédits au compte 20421 pour l'amortissement de la subvention d'équipement achat du four de La SAS La Boulangerie de La Sauve comme ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	Article		Réduction	ouverture
042	6811	Dotations aux amortissements		1 400 €
023		virement section investissement	1 400 €	
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
040		Subvention équipect personnes de droits privés biens mobiliers matériel et études		1 400 €
021		Virement section Fonctionnement	1 400 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'ADOPTER la modification apportée ci-dessus.

D.2021.11.44 – Convention Cabane de Vignes

Mr le Maire, expose que dans le cadre de la mise en œuvre du circuit « bienvenue au cœur du patrimoine sauvois » sont prévus la restauration de la grue viticole de Monsion (presque achevée) ainsi que la restauration de la cabane de vigne à Consolant.

Cette cabane de vigne située en bordure de la route de Beugard, appartient à l'EARL VIGNOBLES CHAVANSOT . Afin de faire quelques travaux de restauration (maçonnerie et couverture) et de laisser libre accès au public, il est nécessaire de signer une convention avec le dit propriétaire.

Mr Le maire distribue et expose les termes de cette convention au Conseillers municipaux.

Après lecture et échanges, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Mr Le Maire de la faire signer par l'EARL VIGNOBLES CHAVANSOT ladite convention.

D.2021.11.45– SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Madame Nicole MARTIN expose que Mme la Directrice de l'Ecole demande l'attribution pour l'année scolaire 2021-2022 de la subvention pour le transport des sorties scolaires pour un montant de 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ,

DECIDE de voter la subvention au bénéfice de l'Association Coopérative Scolaire de La Sauve,

DECIDE d'imputer cette dépense l'article 6574.

D.2021.11.46– PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire expose que les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de "créances douteuses" et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour "créances douteuses" (articles L2321-29°; R.2321-2 et R2321-3 du CGCT) .

Monsieur le Maire indique que Madame la Trésorière a proposé de retenir une méthode progressive de provisionnement, c'est à dire provisionner un pourcentage croissant en fonction de l'année d'émission, comme indiqué ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante	0%
Créances émises en (n-1)	10%
Créances émises en (n-2)	20%
Créances émises en (n-3)	40%
Créances antérieures	70%

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances qualifiée de particulières en raison de leur montant, de leur situation de litige ou en procédure collective.

Les états des restes seront arrêtés au 31/08 de chaque année afin déterminer le volume de créances douteuses à provisionner.

La constitution des provisions, ou leur ajustement par une reprise au regard de celles constituées en (n-1), seront à comptabiliser courant décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ,

ACCEPTE ces propositions

D.2021.11.47– SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF 2021-2005 (C.T.G.)

1 -Contexte

La Communauté de Communes du Créonnais contractualise depuis longtemps avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat se termine au 31 décembre 2021 et ne sera pas renouvelé. En effet, aujourd'hui, la CAF propose aux collectivités partenaires une nouvelle forme de conventionnement : la Convention Territoriale Globale.

Cette CTG vient soutenir une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un Projet Social de Territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

La Communauté de Communes a engagé la démarche en juin 2019, pour élaborer un « Projet Social de Territoire ». Après un diagnostic élargi intitulé « portrait social de territoire », des groupes de travail constitués d'élus et de professionnels ou bénévoles provenant d'associations ou institutions se sont réunis pour essayer de proposer des solutions aux problématiques identifiées dans le diagnostic. Le document final intitulé « Un projet pour les familles du Créonnais 2021-2025 » restitue les travaux de ces groupes et toutes les propositions d'actions à mettre en œuvre d'ici 2025.

Ce projet permet donc de contractualiser avec la CAF en ce qui concerne les thématiques où elle intervient financièrement.

2. L'objet de la convention

La Convention Territoriale Globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a donc pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (« portrait social de territoire »

- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 de la convention : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale et la CAF) ;

- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 : plan d'actions du PST « Un projet pour les familles du Créonnais » et les fiches actions correspondantes aux thématiques soutenues par la CAF).

M. le Maire propose une délibération pour l'autoriser à signer cette nouvelle Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, avant la fin de l'année 2021. En effet, la commune La Sauve Majeure de par son accueil périscolaire bénéficie des aides de la CAF et participe à ce projet territorial au service des familles.

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE M. Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 liant la CCC, la Commune de la Sauve Majeure et la CAF, ainsi que tous les documents y afférant.

D.2021.11.48– CONVENTION AMICALE DE FOOTBALL CLUB

Mr Le Maire rappelle qu'une association de foot loisir s'est créée autour du stade. Cette association compte aujourd'hui plus de 24 adhérents, et après la constitution d'une équipe de jeunes adultes, l'association accueille des jeunes adolescents.

Après visite des installations sur site avec la Fédération de Football et la vérification « normative » des installations, Mr Le Maire propose de signer une convention avec le club de mise à disposition des installations.

Madame Solaire, lit à haute voix les termes de cette convention qu'elle a rédigée.

Il est rappelé que les installations ne sont plus utilisées depuis une dizaine d'années et que quelques travaux ont été inscrits au budget (toiture du club house, remplacement d'une porte extérieure, travaux de peinture et d'étanchéité...). La couverture a été commandée à Mr Elie Laurent et la porte extérieure a été réalisée. Ces prestations devraient être réceptionnées avant la fin de l'année.

Les jeunes sont prêts à réaliser eux-mêmes certains travaux, la mairie prenant à sa charge la fourniture des matériaux.

Mr le Maire, rappelle que c'est une opportunité pour la commune de voir revivre ce site longtemps abandonné et qu'il nous faudra épauler ces jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'association Amicale Football Club Sauvois.

Questions diverses

La délibération de la piscine de Latresne n'a pu être votée car le dossier n'a pas été reçu à la date du Conseil Municipal- Elle sera prise ultérieurement.

- Point sur le poste de directrice générale = 1 candidature intéressante
- Multiple Rural : 4 candidats non retenus (Chambre de Commerce)
- Boulangerie : la boulangerie est fermée depuis le 01 octobre 2021, rechercher sur le bail si il n'y a pas une obligation de service
- Arbre de Noël : Mme Nicole Martin informe que l'Arbre de Noël pour les enfants de l'école aura lieu le mardi 07 décembre dans la salle du Coq Hardi, un spectacle à 10 H pour les maternelles et CP, et un à 14 h 30 pour les classes de CE1 à CM2. Spectacle assuré par la Compagnie Abac'Art.
- Suivi des Travaux Fauquey et Naulin : les travaux sont terminés.
- Rue de l'Abbaye : il est prévu de positionner des chicane et un panneau Stop Rue de l'Abbaye et rue Tour de Ronde.
- Agrandissement Périscolaire : Une demande de subvention auprès de la CAF et dossier DETR vont être établis en janvier .
- La Gare : le désamiantage est terminé
- Eglise : un dossier va être déposé auprès de la DRAC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17